

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un bon de commande pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de renouvellement de la Concession par Délégation du Service Public d'Assainissement (DSP)

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de réaliser une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de renouvellement de la Concession par DSP d'Assainissement, avec prise d'effet du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2025,

Considérant la proposition établie par la Société ASSISTANCE CONSEIL SERVICE (01150 LAGNIEU) pour un montant total de 12 500,00 € HT, soit 15 000,00 € TTC, dans le cadre d'une mission d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de renouvellement de la Concession par DSP d'Assainissement,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société ASSISTANCE CONSEIL SERVICE (01150 LAGNIEU) pour un montant total de 12 500,00 € HT, soit 15 000,00 € TTC, dans le cadre d'une mission d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de renouvellement de la Concession par DSP d'Assainissement.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 13-10-2023,

Le Maire,
Raymond DURAND

Certifié exécutoire
En préfecture, le
Et de la publication, le 13-10-2023

